



## **AMERIQUE/EQUATEUR - Approbation de la nouvelle loi en matière de communications**

Quito (Agence Fides) – C'est par 108 voix contre 26 et une abstention qu'a été approuvée la nouvelle loi en matière de communications, et ce après quatre années d'attente. L'approbation a eu lieu sans débat, puisque ce dernier avait été mené au cours de la précédente session législative.

Selon ses partisans, la loi en question cherche à démocratiser les moyens de communication même si les media privés et l'opposition l'ont qualifiée de « loi bâillon ».

Selon une note envoyée à Fides, parmi les nouveautés qu'elle présente, se trouve l'introduction du délit de « lynchage médiatique » dérivant de la publication répétée d'informations dans le but de discréditer ou de réduire la crédibilité publique de personnes physiques ou juridiques.

La loi prévoit en outre l'institution d'une Surintendance chargée de l'information et de la communication, organisme chargé du contrôle et de la surveillance. Un autre organisme créé par la nouvelle loi est le Conseil réglementaire des media, qui détiendra des pouvoirs dans des secteurs tels que l'accès à l'information, les contenus et les tranches d'horaires, l'élaboration de règles particulières et normatives en vue de l'assignation des fréquences.

La loi interdit également la concentration des fréquences radio et télévisuelles, celles-ci devant être distribuées comme suit : 33% aux opérateurs privés, 33% à l'Etat (service public) et 34% aux institutions communautaires. La loi a été approuvée ces jours-ci alors que la communauté catholique en Equateur célèbre le 26ème anniversaire de la constitution de l'Organisation catholique de communication latino-américaine et des Caraïbes (OCLACC), créée le 17 juin 1987, lorsque trois organisations catholiques de communication d'Amérique latine (OCIC-AL (cinématographe), UCLAP (presse) et UNDA-AL (radio)) décidèrent de travailler ensemble autour d'un plan commun. L'OCLACC a réaffirmé son engagement propre et sa mission, à savoir contribuer « à la construction d'un monde plus solidaire et plus juste » au travers d'initiatives, d'actions et de projets « illuminés par la foi dans le Christ et en communion avec l'Eglise ». (CE) (Agence Fides 19/06/2013)